FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE - France

1. Identification de la substance/préparation et de la personne physique ou morale responsable de la mise sur le marché

Nom du produit AMDEX; part of 'IL-10, Human - High-Sensitivity,

Biotrak™ Assay'

Numéro de catalogue **RPN2785**

Composant Nombre NIF1242

Solide. Type de produit Identification de la société/entreprise

Fournisseur GE Healthcare UK Ltd Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Amersham Place Swedish Poisons Information Centre: Little Chalfont

+46 (0)8 331 231 Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité: msdslifesciences@ge.com

France GE Healthcare Bio-Sciences GmbH 01 69 35 67 00

Succursale France Parc Technologique Rue René Razel

Saclay

F-91898 Orsay Cedex

Identification des dangers 2.

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification Non classé

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Préparation Substance/préparation

Classification Nom des composants Numéro CAS % Numéro CE saccharose 57-50-1 10.62 200-334-9 Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire Inhalation

pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48

Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au Ingestion

chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un

médecin si des symptômes se développent.



Référence 25006537-8 Page 1 de 4

Date de validation 8 Juillet 2009

Contact avec la peau Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter

un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures

et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de

rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Protection des sauveteurs Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisables Aucun connu.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection

respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée. Évacuer les environs. Émpêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement

de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions relatives à l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de

l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Grand déversement accidentel Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les

égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13

pour l'élimination des déchets.

Petit déversement accidentel Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le

produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une

entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire

ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au

personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Stockage Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière

directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute

contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

Recommandé Utiliser le récipient d'origine.

8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants

Limites d'exposition professionnelle

saccharose

INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites indicatives VME: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux les limites recommandées ou légales. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est

Protection respiratoire

maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux les limites recommandées ou légales. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.



Référence 25006537-8 Page 2 de 4



Protection des mains Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée,

est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le

préconise.

Protection des yeux Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque

indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées

ou aux poussières.

Protection de la peau L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil

automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Contrôle de l'exposition de

l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de

l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

État physique Solide.

Couleur Blanc rougeâtre.
Odeur Inodore.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Propriétés d'explosivité Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge

statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Solubilité Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. Stabilité et réactivité

StabilitéLe produit est stable.Matières à éviterAucune donnée spécifique.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves

d'une exposition peuvent être différés.

IngestionAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peauAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec les yeuxAucun effet important ou danger critique connu.

<u>Toxicité aiguë</u>

Nom du produit/composantRésultatEspècesDosageExpositionsaccharoseDL50 OraleRat29700 mg/kg-

Conclusion/Résumé Non disponible

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques
Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité
Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité
Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction
Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement
Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité
Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

InhalationAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.PeauAucune donnée spécifique.YeuxAucune donnée spécifique.

Organes cibles Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires

supérieures, oeil, cristallin ou cornée.



Référence 25006537-8 Page 3 de 4



12. Informations écologiques

Effets sur l'environnement Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Non disponible. Conclusion/Résumé Conclusion/Résumé Non disponible.

Autres effets nocifs Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact

avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel Déchets Dangereux

que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU Nom d'expédition	<u>Classe</u>	<u>Groupe</u> d'emballage	<u>Étiquette</u>	<u>Autres informations</u>
Classe ADR/RID	Non - réglementé.	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated	-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated	-	-		-

Informations réglementaires 15.

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Utilisation du produit Applications industrielles.

Inventaire d'Europe Indéterminé

<u>Autres Réglementations UE</u>

Phrases d'avertissement

supplémentaire

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Surveillance médicale renforcée

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non

concerné

16. **Autres informations**



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Historique

08 Juillet 2009 04 Novembre 2008 Date d'impression Date de la précédente édition

Date d'édition 08 Juillet 2009 Version

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 25006537-8 Page 4 de 4

